

DECISION DE BUREAU N°2025-05

Séance du vendredi 6 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six juin à quatorze heure trente, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort dûment convoqué le trente mai 2025, s'est réuni à Cavigny sous la présidence de Mme Marie-Agnès HEROUT, 1^{ère} vice-présidente

Etaient présents : M. Lhullier, M. Quinette, Mme Hérout, Mme Clément, M. Follain

Etaient excusés : M. Pien, M. Varin, M. Javalet, M. Gilles

Nombre de membres en exercice : 9 Présents et représentés : 5

Objet : MARCHE N° PA 2025/03 « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CASIER ZE5_C1 SUBDIVISIONS A & B »

VU la délibération du Comité Syndical en date du 4 septembre 2020, déléguant au Bureau le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont prévus au budget :

- pour les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles dont les montants sont supérieurs aux seuils des procédures formalisées,
- pour les marchés de travaux dont le montant est supérieur à 500 000 € HT.

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le vendredi 06 Juin 2025, décidant d'attribuer le marché de travaux cité en objet à la société GUINTOLI SAS pour un montant de **2 411 394 € HT** soit **2 893 672.80 € TTC** correspondant à l'offre de base + les options 1, 2, 3, 4, 6.

Ceci exposé, à l'unanimité, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort,

DÉCIDE d'autoriser le Président à signer l'acte d'engagement du marché de travaux cité en objet avec la société GUINTOLI SAS pour un montant de 2 411 394 € HT soit 2 893 672.80 € TTC

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur Le Préfet de La Manche
- L'agent comptable de la collectivité

Fait à Cavigny, le 6 juin 2025

Pour le Président,
La vice-présidente,
Marie-Agnès HEROUT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **16 JUIN 2025**

Mis en ligne le : **24 JUIN 2025**

